Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 022-212201966-20260520-2026_0029-DE

MAIRIE DE PLEUDANIEL

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - 22740 -

☎ 02 96 22 19 60 🖷 02 96 22 19 61

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 12 mai 2026

Nombre de conseillers

En exercice: 15

Présents: 12

Votants: 14

L'an deux mil vingt-six, le 19 mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUDANIEL, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ROGARD, Maire.
ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes GIRAUD Claude, HAMON Anne, M .GUYOMARD Eugène, Adjoints, Mme Laurence ANDRÉ, Mr Éric LE TOUZET, Conseillers délégués, Mmes BEAUVERGER Christelle, LEC'HVIEN Brigitte, POCHAT Isabelle, M. HENRY Romain, LE BRIAND Alain, Régis NICOLAS.

ABSENTS: Mme FERNANDES Émilie

ABSENTS EXCUSES: M. LOISY Yann (Procuration à Mme GIRAUD Claude) M.COLLIN Thierry (Procuration à M. LE TOUZET Eric)

SECRÉTAIRE: Monsieur Eugène GUYOMARD a été nommé secrétaire de séance
Assistait également : Colette MEUBRY, Secrétaire générale

2026-029: Désignation des administrés appelés à siéger à la commission de la CCID (Commission Communale des Impôts directs)

Monsieur le Maire avise le conseil du renouvellement des membres de la commission des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales conformément au 1 de l'article 1650 du code général (CGI).

Cette commission est composée :

- du Maire ou d'un adjoint délégué (membres de droit)
- de 6 commissaires titulaires
- de 6 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de conseil municipal.
Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Elle révise également depuis 2017 les valeurs locatives des locaux professionnels et ainsi aux nouveaux paramètres départementaux d'évaluation.

La désignation des commissaires par le directeur départemental ou régional des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant.
Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables en **nombre double (24 personnes** si la commune est < à 2 000 habitants et proposée sur délibération du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 022-212201966-20260520-2026_0029-DE

Les conditions à remplir pour être retenu sont :

- être âgé de 18 ans
- être de nationalité française ou ressortissant de l'Etat membre de l'Union européenne
- jouir de leurs droits civils
- être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncières des entreprises)
- être familiarisés avec les circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote et retient à l'unanimité :

La liste des 24 personnes ci-dessous nommées.

Titulaires:

- HAMON Emmanuel	- HENRY Romain	- LE BRIAND Alain
- ANDRÉ Philippe	- BEAUVERGER Arnaud	- LE BÉCHEC François
- BOCHER Éric	- BOTHOREL Béatrice	- PERSON Claudine
- CHEVANCE Yves	- CORFDIR Serge	- GUILLOU Magali

Suppléants:

- JAFFRENNOU Jean-Yves	- JACOB Nicolas	- HERVÉ Patrick
- KERMANAC'H Lionel	- LE BARS Dominique	- LE BRETON Béatrice
- LE GONIDEC Christelle	- LE ROUX David	- OLLIVIER Patrick
- OLLIVIER Pierre-Marie	- ROGARD Camille	- THOMAS Roland

AUTORISE le Maire à signer les documents se rapportant au dossier se rapportant à ce dossier

Le secrétaire de séance
Eugène GUYOMARD

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Didier ROGARD

MAIRIE DE PLEUDANIEL
22740